



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 141 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

DGFIP

Arrêté N °2014244-0023 - Arrêté portant délégation de signature	1
Arrêté N °2014244-0024 - Arrête portant délégation de signature	4
Arrêté N °2014244-0025 - Arrêté portant délégation de signature	7
Arrêté N °2014244-0026 - arrêté portant délégation de signature	10
Arrêté N °2014244-0027 - arrêté portant délégation de signature	13
Arrêté N °2014244-0028 - arrêté portant délégation de signature	16
Arrêté N °2014244-0029 - arrêté portant délégation de signature	19
Arrêté N °2014244-0030 - arrêté portant délégation de signature	22
Arrêté N °2014244-0031 - arrêté portant délégation de signature	25
Arrêté N °2014244-0032 - arrêté portant délégation de signature	28
Arrêté N °2014244-0033 - arrêté portant délégation de signature	31
Arrêté N °2014244-0034 - arrêté portant délégation de signature	34
Autre N °2014244-0021 - liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	37
Décision N °2014244-0018 - Décision de délégation de signature	39



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0023

signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

le 01 Septembre 2014

DGFIP

Arrêté portant délégation de signature



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Anne-Françoise BARUTEAU**, administratrice des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégataire.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0024

signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

le 01 Septembre 2014

DGFIP

Arrête portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Claudine BADY**, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégué.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0025

signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques

le 01 Septembre 2014

DGFIP

Arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Christine FIGUIERE**, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récolte, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;
- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégataire.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0026

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant **Mme Christine FIGUIERE** conciliateur fiscal ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Christine FIGUIERE**, administratrice des finances publiques adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait le 1er septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard

Pierre JUANCHICH




PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0027

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. William ROUAULT**, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 150 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 150 000 € pour les droits et 75 000 € pour les pénalités ;

4° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégataire.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0028

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant **M. William ROUAULT** conciliateur fiscal adjoint ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. William ROUAULT**, inspecteur principal des finances publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait le 1er septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard

Pierre JUANCHICH




PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0029

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant **Mme Laurence GUARDIOLA** conciliateur fiscal adjoint ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Laurence GUARDIOLA**, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

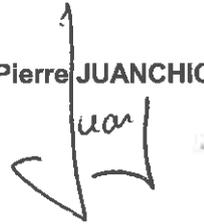
Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait le 1er septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard

Pierre JUANCHICH

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Juanchich', is written over the printed name 'Pierre JUANCHICH'. The signature is stylized and somewhat cursive.



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0030

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu la décision du 1er septembre 2014 désignant **Mme Laurence GUARDIOLA** conciliateur fiscal adjoint ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Laurence GUARDIOLA**, inspectrice principale des finances publiques, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

- 1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;
- 2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;
- 4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;
- 5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;
- 6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction.

Fait le 1er septembre 2014

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard

Pierre **JUANCHICH**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Juanchich', is written over the printed name 'Pierre JUANCHICH'. The signature is stylized and somewhat cursive.



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0031

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Thierry GALONNIER**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

4° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégué.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0032

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Martine HAGNIER**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;
- 3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 4° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;
- 5° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégué.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0033

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme Geneviève LONGUET**, inspectrice divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

4° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégataire.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Arrêté n °2014244-0034

**signé par
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques**

le 01 Septembre 2014

DGFIP

arrêté portant délégation de signature

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU GARD
22, avenue Carnot
30943 – Nîmes cedex 9

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **M. Jean-François REYNAUD**, administrateur des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, sans limitation de montant ;

3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts, sans limitation de montant ;

4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 € ;

6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

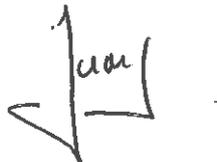
9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Gard, et sera affiché dans les locaux du service où exerce l'agent délégataire.

Fait le 1er septembre 2014.

L'administrateur général des finances publiques,
Directeur départemental des finances publiques du Gard



Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Autre n °2014244-0021

DGFIP

liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue au III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts



Direction Départementale des finances publiques du Gard
Liste des responsables de services disposant de la délégation de signature en matière
de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II
au code général des impôts

Au 1er septembre 2014

PRENOM	NOM	RESPONSABLES DES SERVICES	
Catherine	DELSART	TRESORERIE	AIGUES-MORTES
Vincent	REY	TRESORERIE	ANDUZE
Catherine	LUTZ	TRESORERIE	ARAMON
Richard	MAGNANI	TRESORERIE	BEUCAIRE
Bernard	GREGOIRE	TRESORERIE	GENOLHAC
Bernard	GREGOIRE	TRESORERIE	LA GRAND COMBE
Pascal	CAROL	TRESORERIE	LEDIGNAN
Jean-Michel	FOUR	TRESORERIE	PONT SAINT ESPRIT
Jean-Jacques	FORGET	TRESORERIE	REMOULINS
Geneviève	PARISIEN	TRESORERIE	ROQUEMAURE
Hélène	VAN MAELE	TRESORERIE	SAINT AMBROIX
Christiane	ALBEROLA	TRESORERIE	SAINT CHAPTES
Philippe	POUCHELON	TRESORERIE	SAINT GILLES
Nadine	CHABERT	TRESORERIE	SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Nadine	CHABERT	TRESORERIE	LASALLE
Nadine	CHABERT	TRESORERIE	QUISSAC
Corinne	FABRE	TRESORERIE	SOMMIERES
Hervé	AUDEBEAU	TRESORERIE	VAUVERT
Jöelle	POUPARD	TRESORERIE	VERGEZE
Patrice	FAURE	TRESORERIE	VILLENEUVE LES AVIGNON
Jean-Jacques	PRADEN	SIP	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX
Laurent	BALMER	SIP	BAGNOLS SUR CEZE
Monique	MAYNERIS	SIP	NIMES EST
Antoine	ARDERIU	SIP	NIMES OUEST
Richard	MERIC	SIP	NIMES SUD
Michel	CASTET	SIE	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX
Gérard	LAUSSAC	SIE	BAGNOLS SUR CEZE
Gérald	FONCELLE	SIE	NIMES EST
Louis	MERLE	SIE	NIMES OUEST
Marc	PAPON	SIE	NIMES SUD
Nicole	ARNAUD	SIP-SIE	UZES
Dominique	GUETAT	SIP-SIE	LE VIGAN
Frédéric	MISON	SPF	NIMES 1
Charles	RAYNAL	SPF	NIMES 2
Thierry	DEPASSE	SPF	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX
David	CHAZALON	CDIF	NIMES
Paul	PAOLI	CDIF	ALES / SAINT PRIVAT DES VIEUX
Eva	COUDER	1ER BDV	NIMES
Dominique	REYNAUD	2EME BDV	NIMES
Olivier	SANZ	3EME BDV	NIMES
Bernard	BRUCHET	BCR	NIMES
Philippe	DUMONT	PCE	NIMES
Gabriel	ENJOLRAS	PRS	NIMES

A NIMES, le 1er septembre 2014
 L'Administrateur général des finances publiques
 Directeur départemental des finances publiques


 Pierre JUANCHICH



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Décision n °2014244-0018

DGFIP

Décision de délégation de signature



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nîmes, 1^{er} septembre 2014

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DU GARD**
22 Avenue Carnot
30943 NIMES CEDEX 9
RAA 2014-09-

Décision de délégations de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gard,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques du Gard ;

Vu le décret du 11 juillet 2014 portant nomination de M. Pierre JUANCHICH, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 15 juillet 2014 fixant au 1er septembre 2014 la date d'installation de M. Pierre JUANCHICH dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gard ;

Décide :

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations les actes et décisions, qui font l'objet de délégations particulières, relevant des domaines suivants :

- le pouvoir adjudicateur,
- l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes du BOP de la Direction Départementale des Finances publiques du Gard,
- l'homologation des rôles d'impôts directs,
- la notification des taux et des bases aux collectivités locales d'impôts directs,
- les conventions de numérisation avec les collectivités locales et les établissements publics locaux,
- la convention de délégation sur les actes d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes,
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales, en matière d'escroquerie ou tentatives d'escroquerie et pour opposition à fonction,
- la signature de tous les actes se rapportant aux affaires domaniales.

Article 2 - Délégation générale de signature est donnée à :

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Anne-Françoise BARUTEAU Administratrice des Finances Publiques Directrice du pôle gestion fiscale	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.
Mme Nicole LEGER Administratrice des Finances Publiques Responsable départementale Risques et Audit, Stratégie Qualité de Service et Communication	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.
M. Dominique GROSJEAN Administrateur des Finances Publiques Directeur du pôle gestion publique	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévus par la réglementation. Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créance.
M. Jean-François REYNAUD Administrateur des Finances Publiques Directeur du pôle ressources	Reçoit procuration générale avec mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à la gestion et aux affaires qui s'y rattachent. Sont exclus du champ d'application de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – Délégations spéciales sont données à :

Mission Risques et Audit, Stratégie Qualité de Service et Communication

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p>M. Eric BOUCHITE Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable de la division Stratégie et Qualité de Service et adjoint auprès de la Responsable départementale Risques et Audit, Stratégie Qualité de Service et Communication</p>	<p>Signer les courriers de la mission risques et audit, stratégie qualité de service et communication, à l'exception de ceux concernant la mission départementale d'audit, en cas d'absence de Mme LEGER, Administratrice des Finances publiques.</p>

Audit

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p>Mme Evelyne ANCEL Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice</p>	<p>Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.</p>
<p>Mme Aurélie ANDRE Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice</p>	<p>Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.</p>
<p>M. Thierry HOUOT Inspecteur principal des Finances publiques Auditeur</p>	<p>Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.</p>
<p>M. Franck PINCHART Inspecteur principal des Finances publiques Auditeur</p>	<p>Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.</p>
<p>Mme Candice SEGUIN Inspectrice principale des Finances publiques Auditrice</p>	<p>Signer les procès-verbaux de remise de service et les rapports d'audit ainsi que les courriers afférents à cette mission.</p>

Cellule Qualité Comptable

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p>Mme Sandrine BURLUREAUX Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission responsable de la Cellule Qualité Comptable</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la Cellule Qualité Comptable.</p>

Communication

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Mélanie BASSIER-LEONARDUZZI Inspectrice des Finances publiques Chargée de Communication	Signer les différents courriers afférents aux attributions de la mission communication.

Division Stratégie et Qualité de service

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Eric BOUCHITE Administrateur des Finances publiques adjoint Responsable de la Division Stratégie et Qualité de service	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division stratégie et qualité de service.
M. Jean-Michel LONGUET Inspecteur Divisionnaire hors classe des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la division stratégie et qualité de service.
M. Charles-Robert BORG Inspecteur des Finances publiques	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service stratégie et qualité de service.

Pôle gestion fiscale

Division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Claudine BADY Administratrice des Finances publiques adjointe Responsable de la Division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Amendes, Missions foncières</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières ainsi que les attributions de la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en cas d'absence de Mme FIGUIERE, Administratrice des finances publiques adjointe.
<p style="text-align: center;">Mme Martine HAGNIER Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Responsable du Service des particuliers et missions foncières</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières et signer tous les courriers et pièces attachés la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme BADY.
<p style="text-align: center;">Mme Isabelle PERALDI Inspectrice des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières
<p style="text-align: center;">Mme Fanny GASSIE Inspectrice des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières.
<p style="text-align: center;">Mme Carole SARDA Contrôleuse des Finances publiques Service des particuliers et missions foncières</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des particuliers et missions foncières.
<p style="text-align: center;">Mme Geneviève LONGUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Responsable du Service recouvrement et amendes</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement et amendes et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme BADY.
<p style="text-align: center;">Mme Anne-Marie GIRARD Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé
<p style="text-align: center;">Mme Cécile PACCOU-ESTIVAL Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé.
<p style="text-align: center;">M. Bernard CHAMBON Inspecteur des Finances publiques Service du recouvrement forcé</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement forcé.
<p style="text-align: center;">Mme Isabelle TUR-SEQUIER Inspectrice des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p>	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement et amendes sans que cette délégation recouvre les remises de majorations relevant de la compétence du niveau départemental ainsi que les décisions de décharge de responsabilité.
<p style="text-align: center;">Mme Irène LEDERNE Contrôleuse des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p>	En l'absence de Mme TUR-SEQUIER, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service recouvrement et amendes.

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p>Mme Gisèle VERTAURE Contrôleuse des Finances publiques Service du recouvrement et amendes</p>	<p>En l'absence de Mme TUR-SEQUIER, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service recouvrement et amendes.</p>
<p>M. Thierry GALONNIER Inspecteur divisionnaire des Finances publiques Responsable du Service des professionnels</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels et signer tous les courriers et pièces attachés à la division pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, amendes, missions foncières en l'absence de Mme BADY.</p>
<p>Mme Myriam OLIER Inspectrice des Finances publiques Service des professionnels</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité des professionnels.</p>

Pôle gestion fiscale

Division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, Redevance.

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Christine FIGUIERE Administratrice des Finances publiques adjointe Responsable de la Division Affaires juridiques, Contentieux, Contrôle fiscal, Redevance.	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Affaires juridiques, Contentieux, Contrôle fiscal, Redevance ainsi que les attributions de la division Pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, Amendes, Missions foncières en cas d'absence de Mme BADY, Administratrice des finances publiques adjointe.
Mme Laurence GUARDIOLA Inspectrice principale des Finances publiques Responsable du service Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Affaires juridiques et contentieux et signer tous les courriers et pièces attachés à la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en l'absence de Mme FIGUIERE.
M. Pierre BONNET-GONNET Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Pierre FINIELS Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Philippe GOUANES Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Estelle HORN Inspectrice des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Eric LANNUZEL Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Guy PAIRE Inspecteur des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Tony CARILLO Contrôleur principal des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Martine BERTHALIN Contrôleuse principale des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Sylviane RAMADE Contrôleuse des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Sylvie EUGENE Contrôleuse des Finances publiques Affaires juridiques et contentieux Contrôle Fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. William ROUAULT Inspecteur principal des Finances publiques Responsable du service Contrôle fiscal, Redevance	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service contrôle fiscal et redevance et signer tous les courriers et pièces attachés à la division affaires juridiques, contentieux, contrôle fiscal, redevance en l'absence de Mme FIGUIERE.
M. Yannick BARRE Inspecteur des Finances publiques Contrôle fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Anne FABREGUE Inspectrice des Finances publiques Contrôle fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
M. Yves ROBERT Inspecteur des Finances publiques Contrôle fiscal	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de son service.
Mme Nicole SCHEID Inspectrice des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles.
Mme Catherine MERCIER Contrôleuse principale des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle	En l'absence de Mme SCHEID, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles.
M. Michel SIMON Contrôleur des Finances publiques Contrôle de la redevance audiovisuelle	En l'absence de Mme SCHEID, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la redevance audiovisuelle ainsi que les remises gracieuses sur les amendes prononcées sur les redevances audiovisuelles.

Pôle gestion publique

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Pierre BOUCHARDY Administrateur des Finances publiques adjoint Adjoint auprès du directeur du pôle gestion publique	Signer les pièces du pôle en l'absence du directeur du pôle gestion publique.

Division Secteur Public Local

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Isabelle BERDAGUE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division Secteur Public Local	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division Secteur Public Local ainsi que les comptes de gestion.
M. Georges JULLIEN Inspecteur des Finances publiques Responsable du service CEPL	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service collectivités et établissements publics locaux ainsi que les comptes de gestion.
Mme Florence TURCHI Inspectrice des Finances publiques Responsable du service fiscalité directe locale et expertises financières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité directe locale et expertises financières.
M. Denis COSTE Inspecteur des Finances publiques Service fiscalité directe locale et expertises financières	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service fiscalité directe locale et expertises financières.
M. Sébastien BONO Inspecteur des Finances publiques Chargé de mission Dématérialisation et correspondant monétique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la mission dématérialisation et correspondant monétique.
M. Jean-Luc MINEL Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission Réfèrent Hélios – Intercommunalité et dématérialisation	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission.

Pôle gestion publique

Service Action et Expertise Economique et Financière

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Christine MAURY Inspectrice des Finances publiques Action et Expertise économique et financière	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Action et Expertise économique et financière.
M. Pierre GARCIA Contrôleur principal des Finances publiques Action et Expertise économique et financière	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Action et Expertise économique et financière en l'absence de Mme MAURY.

Pôle gestion publique

Division France Domaine

Il est donné sur le fondement réglementaire de l'article D. 1212-25 du code général de la propriété des personnes publiques les délégations spéciales suivantes :

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
M. Thomas PAILLARD Inspecteur Principal des Finances publiques Responsable de la Division France Domaine	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division France Domaine. Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 1 000 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce - 150 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Rachel BARKAT Inspectrice des Finances Publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Andrée FARIGOULES Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
M. Yves GARO Inspecteur des Finances Publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Anne MERLE Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Roselyne PASCAL Inspectrice des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Stéphanie COURTIAL Contrôleuse Principale des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
M. Thierry PONOT Contrôleur Principal des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative
Mme Nathalie PRIETO Contrôleuse Principale des Finances publiques	Emettre les avis d'évaluation domaniale dans la limite de : - 400 000 € pour les estimations en valeur vénale d'immeubles et des fonds de commerce ; - 40 000 € pour les estimations en valeur locative

Pôle gestion publique

Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p style="text-align: center;">Mme Martine SAUVONNET Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat, Dépôts et Services financiers, Produits divers, Dépense de l'Etat</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division comptabilité et autres opérations de l'Etat, dépôts et services financiers, produits divers, dépense de l'Etat.</p> <p>Signer les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi.</p> <p>Signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>Signer tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget et notamment les décisions de remise gracieuse dans la limite de 2 000 €.</p>
<p style="text-align: center;">Mme Chantal ZAPATA Inspectrice des Finances publiques Chargée de mission auprès du Responsable de division Comptabilité et autres Opérations de l'Etat</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de ses attributions et notamment celles découlant de la comptabilisation de l'impôt des amendes et condamnations pécuniaires</p>
<p style="text-align: center;">M. Guy BALES Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Dépense de l'Etat</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi.</p>
<p style="text-align: center;">Mme Isabelle LOUVRIE Contrôleuse des Finances publiques</p>	<p>En l'absence de M. BALES, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service de la dépense de l'Etat ainsi que les lettres d'observation aux ordonnateurs, les ordres de paiement liés aux réimputations de virements et aux cessions de créances, les attestations de paiement, les bordereaux d'envoi.</p>

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
<p align="center">M. Alain LECOQ Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Comptabilité</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Comptabilité ainsi que les chèques sur le Trésor.</p>
<p align="center">Mme Josiane MENIN GAUDE Contrôleuse principale des Finances publiques</p>	<p>Signer tous les courriers et pièces attachés au service comptabilité en l'absence de M. LECOQ, à l'exception des lettres chèques sur le Trésor, qui devront être signées par un autre chef de service ou une personne de l'équipe de direction.</p>
<p align="center">M. Philippe BARRAL Inspecteur divisionnaire hors classe des Finances publiques Responsable du service Dépôts et services financiers</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service Dépôts et services financiers.</p>
<p align="center">Mme Véronique BOUZERAN Inspectrice des Finances publiques Chargée des clientèles juridiques et institutionnelles</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de sa mission.</p>
<p align="center">Mme Christine BOULANGER Contrôleuse principale des Finances publiques</p>	<p>Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne de la cellule Caisse des dépôts et consignations en l'absence de M. BARRAL.</p>
<p align="center">Mme Thérèse MURON Contrôleuse principale des Finances publiques</p>	<p>Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne de la cellule Caisse des dépôts et consignations en l'absence de M. BARRAL.</p>
<p align="center">M. Patrice BADIOU Contrôleur principal des Finances publiques</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor.</p>
<p align="center">Mme Marie-Ange DAUM Contrôleuse des Finances publiques</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes de la cellule dépôts de fonds Trésor.</p>
<p align="center">Mme Jeanne CHANABAS Inspectrice des Finances publiques Chef du service Recouvrement Produits Divers</p>	<p>Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service recouvrement des produits divers ainsi que tous les actes de poursuites se rapportant aux produits divers du budget sans que cette délégation recouvre les décisions de remise gracieuse.</p>
<p align="center">Mme Evelyne LAFOY Agente administrative principale des Finances publiques</p>	<p>En l'absence de Mme CHANABAS, signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du recouvrement des produits divers.</p>

Pôle ressources

Division des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Christine MAZIERE Administratrice des Finances publiques adjointe Responsable de la Division des Ressources Humaines et de la Formation professionnelle	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division ressources humaines.
Mme Gisèle JONQUET Inspectrice des Finances publiques Responsable du service Ressources Humaines	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines dont les pièces et documents entrant dans l'exécution quotidienne de l'application Frais de Déplacement.
M. Sébastien LEONARDUZZI Inspecteur des Finances publiques Conseiller Ressources humaines	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service ressources humaines dont les pièces et documents entrant dans l'exécution quotidienne de l'application Frais de Déplacement.
Mme Martine BLACHAS PERONSANZ Contrôleuse principale des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Régine CLANET Contrôleuse principale des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Valérie DAUBAGNAN Contrôleuse principale des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Corinne COURBAIZE Contrôleuse des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
M. Frédéric SPRIET Contrôleur des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Nathalie PERSAN Agente Administrative des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Julie SALANIE Agente Administrative des Finances publiques	Gérer et valider les demandes de remboursement dans l'application Frais de Déplacement.
Mme Christelle CARTAGENA Inspectrice des Finances publiques Responsable du Service Formation professionnelle	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service formation professionnelle.

Pôle ressources

Division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique

Prénom, Nom, grade et fonction	Nature d'étendue de la délégation
Mme Christine MAHEUX Inspectrice Divisionnaire des Finances publiques Responsable de la Division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions de la division du Budget, de l'Immobilier, de la Logistique
M. Didier COUZY Inspecteur des Finances publiques Responsable du service Immobilier Grands travaux	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service immobilier grands travaux.
Mme Anne MAZOYER Inspectrice des Finances publiques Responsable service du Budget et de la Logistique	Signer les pièces et documents entrant dans les attributions courantes du service budget et logistique.
M. Yves DURAND Contrôleur Principal des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du budget et de la logistique en l'absence de Mme Anne MAZOYER
Mme Laure FERNANDEZ Contrôleuse Principale des Finances publiques	Signer les pièces et documents attachés à l'exécution quotidienne du service du budget et de la logistique en l'absence de Mme Anne MAZOYER.

Outre ces délégations spécifiques, tous les responsables de division, Inspecteurs principaux des finances publiques, Inspecteurs divisionnaires des finances publiques et Inspecteurs des finances publiques du pôle Gestion Publique de la Direction départementale des finances publiques figurant nominativement sur cette liste ont reçu concurremment pouvoir de signer les documents énumérés ci-après limitativement :

- les déclarations de recettes et les récépissés,
- les reconnaissances de dépôts de titres et valeurs,
- les avis de règlement entre comptables,
- les ordres de paiement,
- les endos et les acquits de chèques et effets de commerce divers,
- les visa et avis de visa de tous chèques,
- les mandats de déplacement,
- les autorisations de paiement pour mon compte dans d'autres départements, à l'étranger ou par divers agents comptables,
- les certifications de règlement sur les mandats, ordres de paiement, documents comptables divers et de signature,
- les procès-verbaux de remise de titres de pension,
- les ordres de virement à la Banque de France.

Article 4– La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2014.
Elle sera publiée au Recueil des Actes Administratifs du département du Gard.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,


Pierre JUANCHICH.